

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

I – COMMISSION GENERALE

**Rapport d'activité du Conseil Lyonnais du Respect des Droits (CLRD)
présenté par M. Bernard Husson**

M. LE MAIRE : Monsieur le Président du Conseil Lyonnais du Respect des Droits, chers Collègues, nous tenons comme chaque année cette séance de Commission générale afin d'écouter le rapport de M. le Président du Conseil Lyonnais du Respect des Droits pour pouvoir ensuite dialoguer avec lui. L'ensemble des Groupes Politiques, bien évidemment, se sont inscrits dans cette discussion.

Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous remercier d'avoir accepté cette présidence qui n'est jamais, je le sais, un long fleuve tranquille. Je vous donne la parole.

M. HUSSON Bernard, Président du Conseil Lyonnais du Respect des Droits : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Maire, mais également l'ensemble de l'Assemblée, de m'accueillir pour présenter le bilan du CLRD sur l'année 2009-2010.

Je voudrais également remercier l'équipe qui a assuré la transition entre la fin de la présidence de M. Jakubowicz et celle que j'ai prise suite à votre délibération du mois de décembre, puisqu'effectivement, le travail a continué et une équipe a assuré ce suivi.

J'ai pris mes fonctions au mois de janvier et -je pense que c'est un élément important dans les éléments d'orientation que je vous présenterai dans un instant- j'ai rencontré l'ensemble des Groupes représentés dans cette Assemblée et l'ensemble des Adjointes dont les champs de compétence recouvrent les domaines sur lesquels le CLRD intervient. A travers ces contacts, j'ai entendu des propositions que j'ai mûries pour essayer de donner au CLRD la place qui est attendue de lui et qui est souhaitée par l'ensemble de ses membres.

Je serai rapide sur le bilan lui-même pour insister plus sur les orientations et sur le positionnement du CLRD en 2010 et dans les années qui viennent.

Sur le bilan -vous avez le petit document qui reprend ce bilan- quelques grands axes de travail ont été menés dont le premier, et le plus lourd probablement, est un travail sur l'hébergement d'urgence.

Ont été rencontrés des acteurs institutionnels, associatifs, des offices d'HLM, etc..., pour essayer de voir comment poser un certain nombre de questions non pas en binôme, mais entre des associations mandatées sur ce sujet et les institutionnels en compétence pour les mettre autour de la même

table afin que chacun connaisse les positions réciproques des uns et des autres.

Ceci a donné lieu notamment à deux réunions qui ont regroupé pour la première, trente organisations, pour la seconde, soixante organisations -donc un panel assez large- pour étudier comment poser la question de l'hébergement d'urgence. Ces réunions ont permis d'évoquer cinq axes de travail que j'évoquerai dans un instant.

Deuxième axe autour de l'hébergement d'urgence. Un deuxième groupe de travail s'est organisé pour étudier les mécanismes qui induisent une application plus ou moins efficace de la loi DALO. Je dois dire que des Adjointes et des Adjointes de la municipalité ont permis à ce groupe de travail d'avancer. Il y avait des blocages, et on ne pouvait pas rencontrer un certain nombre d'institutions. Grâce à l'appui de ces Adjointes et de ces Adjointes, il a été possible de rencontrer des institutions, à la Préfecture et au sein de la Mairie.

Ce deuxième groupe a travaillé sur les difficultés de fonctionnement de la loi DALO. Quatre points ressortent de ce travail, selon l'interprétation que nous en avons faite et qui sont difficiles à mettre en œuvre, mais que nous allons suivre.

Premier élément, les partenariats entre les différentes institutions, associations, HLM, en charge de mettre la loi DALO en œuvre, ne fonctionnent pas ou fonctionnent mal. Nous avons là un premier enjeu qui est de faciliter les relations. Le CLRD peut jouer un rôle de facilitateur, d'impulsion pour que ce partenariat puisse exister.

Deuxième élément qui apparaît très fortement, probablement essentiel. C'est un besoin de formation complémentaire pour les travailleurs sociaux. Les travailleurs sociaux ont essentiellement une formation de type juridique, administratif, mais très peu de formation dans le domaine sociologique ou psychologique face à des populations qui sont variées, multiples. Il y a des individus, des familles, des personnes âgées, des français, des personnes étrangères, des sans-papiers..., donc des situations extrêmement variées qui ne nécessitent pas le même accompagnement psychologique.

Il y a tout un travail à faire, pour inciter à organiser des formations nécessaires.

Troisième élément, il s'agit de l'accompagnement des personnes sans logement qui reste insuffisant pour ne pas le qualifier de façon un peu plus brutale. Il s'agit d'améliorer cet accompagnement pour des personnes qui n'ont plus l'habitude de chercher un logement. Comment les accompagner dans leur cursus d'insertion.

Enfin, le dernier point de cette enquête, est la sensibilisation de tous les acteurs à l'obligation de résultats.

On a là quatre axes de travail qui sont lourds. Le CLRD ne pourra pas mener les quatre, il pourra au mieux en mener un, deux ou trois. Mais en tout cas c'est une piste de travail que nous allons poursuivre.

Deuxième grand domaine de travail, autour du sport et de la discrimination. Ce travail a fait l'objet d'un livret qui vous a été remis, et qui fera l'objet d'une diffusion à partir du mois de décembre.

Un autre travail a été mené -des résultats sont acquis depuis quelques jours seulement- autour d'une saisine de la municipalité concernant la location de salles gérées en délégation de service public à des personnes qui pourraient tenir des propos discriminatoires, lors de concerts de musique, de théâtre ou de toutes autres manifestations. Ainsi le Transbordeur vient d'annuler le concert prévu du groupe de Rapp « Section d'Assaut », qui tient des propos homophobes, sexistes... Ce résultat a été obtenu et nous le considérons comme positif.

Autre travail réalisé au cours de l'année. Il concerne la loi du 5 mars 2007 qui donne à des personnes adultes, isolées, le droit de choisir leur tuteur pour le cas où elles deviendraient incapables, où elles perdraient leur autonomie. Un travail a été fait sur ce sujet.

Il y a eu également un travail autour des TIG que j'évoquerai dans un instant avec les orientations. Ce travail va se prolonger (les TIG sont les travaux d'Intérêts Généraux, peine infligée le plus souvent à la suite d'une condamnation en comparution immédiate).

Nous avons mené également un travail sur le droit de vote des étrangers non communautaires, notamment en reprenant les textes nationaux et européens sur ce thème ainsi que des prises de positions de personnalités.

Vous retrouvez tout cela à l'intérieur du livret/bilan. Bien d'autres actions ont été menées. Mais je voudrais maintenant insister sur les orientations résultant du séminaire du 8 mai qui s'est tenu dans cette salle, auquel M. Gérard Collomb a participé après avoir présidé les cérémonies du 8 mai et auquel Georges Képénékian a participé, de bout en bout. Je voudrais d'ailleurs à cette occasion le remercier au nom du CLRD de l'attention qu'il porte à son travail et de l'énergie qu'il déploie pour que le CLRD assure pleinement les fonctions qui lui sont confiées.

Je vais présenter quatre orientations :

- La première est la réaffirmation très forte au cours du séminaire, d'un CLRD espace de travail entre les élus et les associations. Le CLRD entend l'être dans le temps et dans l'avenir. La position du CLRD est donc claire : celle de partager une parole. Partager une parole ne veut pas dire unanimité, mais des échanges approfondis et c'est bien dans cette perspective que j'entends mener le CLRD.

- Le deuxième élément qui ressort du séminaire du 8 mai, est le renforcement d'un travail en partenariat avec des institutions diverses au-delà de la ville et des associations membres comme, je l'évoquais tout à l'heure les HLM ou la Chaire des Droits de l'Homme par exemple. Le CLRD tiendra bien évidemment toute sa place au sein du GIPEV. Plus largement, le CLRD entend développer des relations ouvertes avec les organisations en charge de domaines sur lesquels il travaille.

- La troisième orientation découle des deux premières. Il s'agit de renforcer au sein du CLRD, la capacité de rencontres, de mutualisation d'expériences, de prise de position partagée au sens que j'évoquais tout à l'heure, d'échange approfondi pour que chacun connaisse les positions des autres lorsqu'ils travaillent sur un même domaine : hébergement d'urgence, logement, place des enfants dans la société..., toutes questions susceptibles de conduire à des discriminations, en quelque sorte, renforcer au sein du CLRD une fonction de plate forme entre les différentes institutions en charge d'un domaine.

Pour illustrer cette orientation, je vais prendre deux exemples : le premier autour des Travaux d'Intérêts Généraux. Depuis plusieurs années, les condamnations à des TIG diminuent. En 2009, leur taux était de moins de 3 % des condamnations au Tribunal pour les comparutions immédiates. La condamnation à un TIG est une vraie condamnation. On ne peut pas se satisfaire, en tout cas du côté du CLRD, d'un chiffre aussi faible. Il s'agit donc d'inverser la courbe. Ce n'est évidemment pas le CLRD qui va l'inverser. Par contre, nous pouvons avoir une démarche vis-à-vis des associations et je ne parle pas seulement de celles travaillant avec des personnes en situation de marginalité, mais des associations culturelles, sportives, des associations composantes de la société « banales ». Ne sont-elles pas en mesure d'accueillir des personnes condamnées à des TIG ? Une même démarche sera engagée auprès des 57 collectivités de la Communauté urbaine. Certaines d'entre elles, mais très peu, accueillent des TIG, ce qui est le cas de la Ville de Lyon mais pas de la plupart des collectivités. Peut-on les inciter à le faire ?

Ensuite, troisième volet de la démarche, aller trouver la magistrature assise pour que, lorsqu'elle condamne, elle estime que la condamnation à un TIG peut être une condamnation tout aussi respectable, si j'ose dire, qu'une condamnation à la prison. Enfin aller trouver la magistrature debout pour qu'elle retienne aussi ce type de condamnation. Dans un dernier temps, il s'agira de mettre ensemble autour de la table les quatre orientations que je viens d'évoquer pour que la courbe que je viens d'évoquer s'infléchisse vers le haut.

A titre d'information, bien qu'il ne s'agisse pas là d'un propos sur le bilan, les condamnations dans le cadre des comparutions immédiates, sont de 8 mois de prison ferme en moyenne pour un procès d'une durée de 31 minutes en moyenne. C'est difficilement acceptable.

Si j'insiste sur cet exemple, c'est pour montrer la manière dont je souhaite et j'envisage de conduire le CLRD : un travail d'identification et ensuite essayer de favoriser la mise en œuvre de ses résultats. Ne voulant pas être trop

long, j'avais préparé un deuxième cas concernant l'hébergement d'urgence, je ne l'aborderai pas, mais c'est cette même dynamique de travail que je souhaite pouvoir mener avec l'ensemble des membres du CLRD.

- Quatrième orientation. Les fonctions du CLRD sont, pour l'instant, très liées à la Ville de Lyon. Or, lorsqu'une personne isolée meurt dans la commune d'Oullins ou de Villeurbanne, la frontière entre les deux communes n'a pas grand sens. Il est important d'avoir des contacts, des alliances même, avec d'autres collectivités qui composent le Grand Lyon pour pouvoir les associer aux démarches sur lesquelles nous travaillons. Je prends le cas des personnes isolées qui décèdent, mais je pourrais très bien prendre celui de l'hébergement d'urgence qui ne concerne pas seulement la Ville de Lyon. Il faut engager un travail avec les autres collectivités du Grand Lyon.

Même chose du côté des associations : j'espère pouvoir vous dire l'année prochaine que nous avons élargi l'assise du CLRD avec l'arrivée de nouvelles associations qui devraient tout naturellement en être membres. Je vais en citer une avec qui des contacts sont pris, c'est la Fédération des Organisations de Travailleurs Migrants, qui n'est pas membre du CLRD alors qu'il est impensable qu'elle ne soit pas adhérente. Autre exemple, glissé d'ailleurs à mon oreille par Gérard Claisse : l'Union des Comités d'intérêts locaux ne pourrait-elle pas être un membre, moins parce que les CIL seraient particulièrement attachés à la non discrimination des droits, mais parce que l'UCIL est un moyen de contacts avec les habitants.

Après avoir évoqué trop rapidement les orientations du CLRD, je voudrais citer ce qui était dit, au moment du 20^e anniversaire du CLRD, il y a un peu plus d'un an, et dans lequel s'inscrivent les orientations précitées. Je cite l'édito de « Droits Dessus, Droits Dessous » qui a été publié à cette occasion : « *Le CLRD inscrit ses actions dans une dynamique qui va au-delà de critiques décalées, pour salutaires qu'elles soient. Le Conseil des Droits doit être une force de propositions, autant qu'une force d'inquiétudes* ». Je pense que cette phrase résume assez bien la dynamique et la logique dans lesquelles le CLRD entend travailler dans les mois et les années à venir.

Ceci m'amène à distinguer la fonction d'alerte de la fonction de veille. La fonction d'alerte, conduit par nature à une tension quasi inéluctable entre ceux qui lancent l'alerte et ceux qui sont « cibles de cette alerte », autrement dit les municipalités. Pourquoi ? L'alerte est une indignation, une interpellation, et donc un moment irritant pour la municipalité qui connaît les points soulevés et s'efforce de les traiter. Il est très rarement agréable d'être interpellé autour d'une politique que l'on mène. On a donc une situation de tension, d'irritation qui est quasi inéluctable entre le CLRD et la municipalité.

Puis, il y a la fonction de veille. On sait que beaucoup d'alertes sont le résultat d'un processus dont on sait qu'il peut conduire à des discriminations : les violences faites aux femmes par exemple, on sait qu'elles augmentent ; l'hébergement d'urgence ne va pas se poser au mois de décembre, c'est une question permanente, de long terme, d'organisation... Il n'y a aucune raison pour que des tensions existent entre la municipalité et le CLRD pour traiter de

ces questions. Il n'y a que raison pour une collaboration étroite entre la municipalité et le CLRD, la municipalité dans ses fonctions, les associations et le CLRD dans les leurs également.

Comment articuler -et ce n'est pas plus facile pour la municipalité que pour le CLRD- la tension inéluctable à certains moments et une collaboration nécessaire ? C'est l'un des enjeux auxquels nous nous sommes attachés.

Je vais terminer ce trop rapide propos en vous demandant, à vous élus, deux choses qui seraient une confirmation de la crédibilité et de votre confiance dans le CLRD.

Auparavant, je voudrais remercier les élus de la Municipalité centrale, comme les élus d'arrondissement qui participent régulièrement aux réunions du CLRD. Vraiment, je tiens à saluer leur présence qui est souvent bien utile ! Mais ils sont trop peu nombreux. Je voudrais donc lancer un vigoureux appel : si on veut répondre aux orientations que je viens d'évoquer, il faut qu'un plus grand nombre d'élus participent aux travaux du CLRD. C'est là le premier point.

Le second point, est de multiplier les saisines du CLRD par la Municipalité. Ce serait une manière de montrer que la Municipalité pense que le CLRD est utile, un signe pour que la confiance continue de se construire dans le temps. C'est aussi une façon de faire vivre la non discrimination dans la Ville de Lyon et au-delà.

Je vais m'en tenir là car je vois que cela fait 20 minutes que j'ai la parole, ce qui est déjà beaucoup trop. J'aurais encore beaucoup de choses à vous dire mais ce sera peut-être par des discussions inter personnelles, dans d'autres lieux. Merci de votre attention.

(Applaudissements.)

M. DELACROIX Pierre : Monsieur le Maire, Monsieur le Président du CLRD, mes chers Collègues, tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Parmi les droits fondamentaux, notre constitution garantit à tous le droit à un travail, un logement et à l'accès aux soins.

Dans les années 80, parallèlement à la montée du chômage, on a vu s'installer durablement dans notre pays, dans nos villes, une épidémie d'exclusion, entraînant pour beaucoup la perte des droits élémentaires.

Pour tenter de répondre à ces situations dramatiques touchant indifféremment nos voisins, nos amis, tout être humain vivant sur notre sol, s'est mise en place à Lyon, dès 1989, sous l'impulsion visionnaire de Michel Noir, la Commission extra municipale du respect des droits, dont j'ai fait partie dès son origine et qui est devenue en 1991, le Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits, présidé, jusqu'à récemment, de main de maître par Alain Jakubowicz.

Nous le savons tous, les droits de l'homme sont bafoués en permanence à travers le monde. D'ailleurs, l'action humanitaire moderne, qui a débuté à l'international il y a environ 40 ans avec l'émergence des ONG, est depuis son origine intimement liée à la défense des droits de l'homme. Et ce n'est bien entendu pas par hasard que ces organisations sont non gouvernementales.

L'indépendance des associations vis-à-vis d'un pouvoir politique, quel qu'il soit, est un élément essentiel d'efficacité sur le terrain, tout particulièrement quand il s'agit de la défense des droits.

Je vous rappelle qu'il n'y a pas de bonnes ni de mauvaises victimes, mais tout simplement des victimes qui appartiennent au patrimoine de l'humanité et qui sont, par conséquent, de la responsabilité de chacun. Et c'est malheureusement également vrai, ici, en France et dans notre ville.

Ce sont ces mêmes ONG rodées à la défense des droits de la personne, contre vents et marées, à travers le monde, qui ont déplacé leurs actions en France, au cœur des villes et de notre ville, à travers le CLRD.

Bien entendu, on ne peut que saluer, remercier et féliciter les membres du Conseil, les associations qui en font partie, pour le travail, je dirais même, pour les combats qu'ils mènent au quotidien sur tous les fronts.

C'est une tâche immense, exigeante, avec de grandes responsabilités que les membres du Conseil remplissent si bien, nécessitant de nombreuses compétences et une vigilance de tous les instants.

Nous pouvons être fiers de l'existence de ce modèle lyonnais, unique en France, dont nous sommes les garants et qui s'appuie sur la tradition humaniste de notre ville et sur son vivier d'associations. Nous pouvons être fiers de cet édifice, véritable refuge, phare de l'espérance pour ceux qui sont dans la souffrance, parce que privés de leurs droits.

Je tiens à saluer le rôle du Maire de Lyon qui a su préserver et poursuivre le travail accompli pendant 20 ans par ce Conseil.

Alain Jakubowicz a été très clair il y a un an, lors de la présentation de son bilan. Il faut une volonté politique forte, qui n'entrave pas, bien sûr, l'indépendance des associations mais qui soutient leurs actions et leurs interventions.

Nous sommes dans une période de crise, pas uniquement financière, mais également de la démocratie - ne voyez pas là, Monsieur le Maire, une attaque du Gouvernement - avec notamment, une montée inquiétante de l'intolérance, de la xénophobie et du racisme.

Je ne doute pas de votre volonté, mais je pense que nous pouvons et devons faire plus et mieux. Le CLRD doit pouvoir aller plus loin.

Le rôle de notre Assemblée est bien sûr de soutenir et d'encourager de nombreux projets associatifs, mais le monde a changé et les priorités ne sont plus forcément les mêmes. Il y a urgence à cibler les vraies priorités.

Arrêtons aujourd'hui de saupoudrer de subventions des projets associatifs décalés face à l'urgence de certaines situations.

Je connais votre réponse, oui, je veux bien vous aider à faire le choix de ces priorités. Cela me paraît d'autant plus important que ce Conseil a besoin de notre total soutien pour asseoir encore un peu plus sa crédibilité, pour montrer que nous sommes aux côtés des associations, de leurs actions, que nous les soutenons dans les difficultés qu'elles rencontrent sur le terrain, que nous reconnaissons le travail des milliers de bénévoles, sans statut, qui donnent le meilleur d'eux-mêmes.

A propos du rapport qui nous est présenté, j'aimerais faire quelques remarques et suggestions dans mes domaines de compétences.

Pour ce qui concerne l'accès aux soins, sur le terrain depuis bien longtemps, je ne partage pas l'optimisme de la Commission pensant que la Permanence d'Accès aux Soins de Santé serait la panacée. Les PASS existent dans la plupart des hôpitaux mais vous le savez, Monsieur le Maire, sont limitées dans leur fonctionnement. Quand on parle de priorités, il est évident que les PASS devraient en être une. En fait, en France, toutes les lois existent, y compris dans ce domaine, mais ne sont malheureusement pas appliquées. Par exemple, la loi Weil de 1993 qui impose aux hôpitaux de recevoir, de soigner et de fournir les traitements aux plus démunis et à ceux qui sont sans droit, n'a jamais été appliquée. Vous le savez, Monsieur le Président du Conseil de Surveillance des Hospices. Peut-être pourriez-vous agir à ce niveau pour mettre en œuvre ce dispositif à Lyon.

« La ville de Lyon est hostile aux personnes handicapées, pour le logement, les déplacements urbains, les loisirs et tous les actes de la vie quotidienne ». L'auteur de cette phrase est Alain Jakubowicz qui vous interpellait lors de son bilan. Qu'est-ce qui a changé dans ce domaine depuis l'année dernière ? La situation de centaines d'hommes, de femmes et d'enfants qui dorment dans la rue, va-t-elle se résoudre cette année ?

Une suggestion : pourquoi ne pas utiliser des structures vides, existantes, tout à fait adaptées à cette situation, telle l'ancienne clinique du Parc et ses 100 chambres ou tout autre établissement libéré et qui est facilement adaptable à ce besoin ?

Permettez-moi de revenir sur le débat concernant la population rom du dernier Conseil, qui est tout à fait dans notre sujet, sans relancer la polémique. Je n'ai pas apprécié l'amalgame fait par M. Hémon nous accusant tous dans l'Opposition d'être responsables de la politique envers les roms. Les amalgames, on l'a vu au cours de l'histoire, peuvent être extrêmement dangereux.

A titre personnel et en tant que Président de France Humanitaire, sur le terrain depuis plus de 35 ans, je n'accepte pas ces propos, n'ayant pas dans ce domaine de leçon à recevoir de sa part.

Pour conclure, je pense que chacun d'entre nous doit être acteur face à ces situations. En tant qu'élus, notre responsabilité est engagée et botter en touche ne résoudra jamais les problèmes.

Je vous invite à réfléchir à cette phrase de Dostoïevski, que personnellement, je fais mienne : « *Tous les hommes sont responsables les uns des autres et moi, plus que les autres* ».

Je vous remercie.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, Monsieur le Président du CLRD, Mesdames et Messieurs les membres du CLRD, chers collègues, le Groupe GAEC, très attaché aux questions de démocratie et de droits humains dans le monde, en Europe, en France et à Lyon, soutient et apprécie le travail du CLRD et partage les orientations définies par le rapport 2010.

C'est un travail éminemment utile qui balaye nombre d'aspects de la vie quotidienne des habitants de notre cité : l'accès au logement, aux soins, à la culture, le système judiciaire, les discriminations dans le sport, la défense des personnes handicapées, l'approfondissement de la citoyenneté, etc...

C'est aussi un travail qui peut être de grande qualité humaine lors de la cérémonie des Morts sans Toi(t) et l'accompagnement funéraire des personnes isolées.

C'est un travail toujours renouvelé car depuis la création du CLRD en 1989, on ne peut pas dire que l'égalité entre les êtres humains ait progressé de façon tranquille, assurée, linéaire ; la vigilance reste toujours nécessaire et les régressions nous guettent continuellement, et particulièrement avec la crise économique et sous le gouvernement actuel. Les politiques récentes de mise à l'index de populations vivant depuis longtemps ou récemment en France sont des atteintes inacceptables aux droits humains et aux principes de la République et de l'Union européenne, ce que le CLRD entend défendre.

Le travail du CLRD est enfin un travail original en France qui réunit des élus et des associations, ce qui n'est pas toujours facile pour le positionnement des uns et des autres, mais qui est très complémentaire et dans une dynamique constructive à laquelle vous contribuez, Monsieur le Président du CLRD.

Le Groupe GAEC remercie le bureau du CLRD, les membres et les associations qui sont présentes au CLRD pour leur engagement quotidien auprès des habitants de Lyon et de l'agglomération, et aussi pour le temps donné dans une instance de concertation, de veille et d'alerte comme le CLRD. Les associations sont la cheville ouvrière de l'effectivité des droits des habitants.

Les invités extérieurs que nous avons reçus en séance plénière, par exemple les présidents d'universités lyonnaises ou le Président de la Halde, ont permis aussi des moments d'échanges instructifs montrant combien les questions d'égalité irriguent désormais nombre d'institutions. Le Groupe GAEC serait favorable à l'accueil des partenaires sociaux, c'est-à-dire des syndicats de salariés et d'employeurs au sein du CLRD, car ils participent totalement de la construction des droits des citoyens, du respect ou du non-respect des personnes par le travail ou l'inactivité forcée qu'est le chômage, ou la majorité des temps partiels.

En tant qu'Adjointe chargée de deux discriminations, les inégalités femmes-hommes et les inégalités touchant les personnes en situation de handicaps, je suis activement les travaux du CLRD et j'espère que notre collaboration se renforcera sur ces deux thèmes.

En particulier, je souhaite que le travail déjà accompli par le CLRD sur le handicap s'intensifie et complète celui accompli par ma délégation, pour que le regard et l'action réelle sur les handicaps (on a besoin des deux : la sensibilisation et l'action !) aboutissent à la meilleure réalisation possible de la loi de 2005. Cette loi est une grande avancée sur le sujet et elle a fixé l'année 2015 comme une date butoir pour des projets significatifs. La Ville de Lyon respecte pour le moment ce calendrier, mais cela nécessite un travail intense et transversal où le CLRD peut jouer son rôle.

Je souhaite aussi que la Ville signe en 2011 la charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale, et je soumettrai au CLRD le plan d'actions qui accompagnera la signature de la charte. Je suggère que la question de la saisine du CLRD par les Adjoints soit de fait mieux utilisée, et j'abonde ainsi tout à fait dans votre sens, Monsieur le Président, ainsi qu'on l'a vu aussi dans le rapport 2010. De même que je souhaite que, réciproquement, le CLRD questionne plus directement et officiellement les adjoints sur le traitement des droits dans l'exercice de leurs compétences. Cela nous apportera dans les deux sens.

Pour conclure de façon plus large, je dirai que le travail du CLRD et des associations de défense des droits des citoyens et habitants de ce pays et du monde, ne suffira pas si le rapport de force ne se construit pas pour plus d'égalité réelle. Le peuple de France, « le peuple le plus intelligent du monde » nous dit Stiglitz, le construit en descendant dans la rue chaque fois que nécessaire.

Je vous remercie.

M. HELAL Karim : Monsieur le Maire, Monsieur le Président du CLRD, la position originale du CLRD, unique en France, lui permet de jouer un rôle utile de veille, d'alerte, de réflexion et d'initiative.

Il est bien que le bilan présenté aujourd'hui précise dans ses orientations que le CLRD constitue un espace de travail entre élus et

associations, et un espace de mobilisations et de propositions pour faire avancer le respect des droits ! C'est d'autant plus nécessaire que malgré l'action des collectivités locales et territoriales, les inégalités se creusent, s'élargissent, se diversifient sous les ravages de la crise et des politiques d'accompagnement du système dominant : une majorité de nos concitoyens craignent d'ailleurs un jour d'être victimes de discrimination, d'être privés de droits fondamentaux et malheureusement, beaucoup le sont déjà quant aux droits sociaux !

Avec la charte européenne des droits de l'homme dans la ville, la Mission Egalité et le GIPEV (Groupe d'Initiative pour l'Egalité dans la Ville), l'action pour le label « diversité », le Conseil pour l'égalité femmes-hommes et le CLRD, la Ville de Lyon s'est dotée d'un cadre et de moyens de réflexion et d'action qui devraient nous permettre d'être très offensifs dans la promotion de l'égalité et de la non-discrimination, de façon à ce que les 27 articles de la charte constituent l'épine dorsale de notre politique publique.

Nous pourrions d'ailleurs prendre les dispositions pour qu'une information soit faite sur tous ces dispositifs aux Conseils de quartier sous une forme à définir, avec l'objectif d'en débattre et d'associer plus largement encore les citoyens à cette démarche : l'humanité et les droits d'abord. En ce sens, nous tenons à souligner l'importance de l'action des groupes de travail du CLRD et de ses collectifs citoyens, j'en cite quelques exemples : celui des Morts sans toi(t) avec l'initiative des 12 et 13 octobre à venir, la table ronde sur l'hébergement d'urgence de ce 21 septembre dernier, autre exemple, ou encore les actions en justice pour le respect et l'obligation de résultat de la loi Dalo, comme également l'impulsion de l'initiative de la « vocation citoyenne » lors de la deuxième semaine de novembre, où les maires d'arrondissements se mobilisent avec les élus et les associations pour que le droit de vote aux élections locales des résidents étrangers, après tant d'années de promesses, devienne enfin réalité.

En ce sens, Monsieur le Maire, Monsieur le Président du CLRD, le Groupe Communiste et Intervention citoyenne est disponible pour œuvrer à une plus grande réactivité de notre collectivité afin que celle-ci prenne, chaque fois que nécessaire, les initiatives appropriées pour que l'Etat et les collectivités territoriales concernées, se retrouvent, décroissent, discutent et prennent les dispositions pour que nos paroles entrent dans les actes et que vivent les beaux mots de « liberté, égalité et de fraternité » !

Agir pour répondre de manière audacieuse et nouvelle, innovante comme l'on dit aujourd'hui, en faveur des droits, de l'égalité et de la non-discrimination, c'est décider de placer l'humain d'abord -je le disais tout à l'heure-, c'est-à-dire l'humain au centre, au cœur de tout ce que nous faisons, y compris au plan international, ce qui constituera une dimension de notre rayonnement et de notre attractivité.

Je vous remercie de votre attention.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, Monsieur le Président du CLRD, Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues, nous nous

référons tous bien souvent à la « tradition humaniste lyonnaise », mais s'inscrire dans cette tradition, la faire vivre, l'actualiser est nettement plus difficile.

C'est ce que fait le CLRD et ce, d'autant plus en cette période où la politique nationale, n'en déplaie à M. Delacroix, vise à stigmatiser certains, à réveiller les peurs, à fricoter avec les idées de l'extrême droite. Il nous faut d'autant plus poursuivre sur la voie du « vivre ensemble » inscrite dans la charte européenne des droits de l'homme dans la ville, charte que la Ville de Lyon a signée en 2002 et qui guide les actions du CLRD.

Ce chemin reste semé d'embûches, même à Lyon et encore cette année. Je pense aux jeunes filles violentées à Gerland, en marge de la Gay Pride ; je pense à l'apéro Rosette et Pinard organisé par les Jeunesses identitaires, un groupuscule d'extrême droite et malheureusement suivi par certaines organisations laïques ; je pense encore aux affrontements entre hooligans place Bellecour, à la suite du match Algérie-Angleterre de la Coupe du Monde ; je pense aussi au tag raciste sur la mosquée du 3^e arrondissement, rue Baraban, mosquée dont les fidèles m'ont dit combien ils se sentaient humiliés par un tel acte.

Je pense aussi aux groupes de rap qui dérapent, comme Section d'assaut, ou Ravage 69, qui promeuvent violence, homophobie et antisémitisme avec, et c'est bien le pire, un désarmant naturel. Je remercie d'ailleurs Frédérique Pommier et la Licra d'avoir œuvré à l'annulation de ce concert prévu le 29 octobre prochain.

Tous ces faits nous fondent à rester vigilants et à cet égard, le CLRD remplit bien sa mission et nous devons appuyer son travail. Nous pensons que nous ne l'avons peut-être pas appuyé en refusant que le logo de la Ville de Lyon soit apposé sur la brochure Sport et Discriminations, alors que la Région l'a mis ? Et si cette fois, il existe un désaccord entre la Ville et la Région, on ne pourra pas faire porter le chapeau à Europe Ecologie.

En effet, le racisme et l'homophobie sont très présents dans le sport. On ne peut pas croire que le sport ne véhicule qu'une image positive, n'en déplaie à l'Adjoint aux Sports. On ne peut pas croire qu'il ne traduise que notre volonté de vivre ensemble. Pas plus que la politique, le sport n'est le pays des Bisounours !

Enfin, le CLRD a édité en 2006 une brochure intitulée « Bons plans contre les idées noires ». Cette sorte de BD incitait les jeunes en difficulté psychique ou en situation de mal-être à s'exprimer. Nous souhaiterions que le CLRD puisse réactualiser ce support qui est aujourd'hui primordial, car la lecture de l'analyse des besoins sociaux effectuée par le Centre Communal d'Action Sociale nous rappelle bien que :

- 28 % des jeunes Lyonnais ont subi des violences physiques ;
- 22 % de ces jeunes Lyonnais ont réalisé au moins une tentative de suicide : 22 % !
- et 10 % d'entre eux encore ont connu des violences sexuelles.

Bâtir une société pour tous, favoriser le « vivre ensemble », nécessite de travailler avec les jeunes qui bâtiront la ville de demain. Je crois, aux vues de ces chiffres, qu'il s'agit d'une priorité absolue. Je vous remercie.

Mme BRICHET Geneviève : Monsieur le Maire, Monsieur le Président du CLRD, mes chers Collègues, les actions en faveur de l'égalité et du respect des droits, sont les axes structurants de la politique du Maire de Lyon.

C'est pourquoi nous pouvons être fiers de notre ville, qui est la première sur bien des points, à mettre en œuvre des initiatives réelles et concrètes pour être en phase avec ses valeurs d'égalité et de respect des droits de chacun.

La Ville de Lyon a été la première, comme mes collègues l'ont dit, à créer le CLRD, en tant que Commission extra-municipale, institution unique en France, où associations et élus travaillent ensemble, à travers une saisine réciproque : c'est cette complémentarité qui fait la force du CLRD. Et je suis d'accord avec vous, Monsieur le Président, il faut très certainement la renforcer.

Parmi les autres initiatives que la Ville de Lyon a pu mettre en place, je citerai le GIPEV, le Groupe d'Initiative pour l'Egalité dans la Ville, commission extra-municipale elle aussi, qui affirme que, l'égalité n'étant pas acquise, il faut la construire par l'action, garantissant l'égalité de traitement et développant l'égalité des chances.

L'obtention du label diversité, où la Ville de Lyon s'engage à lutter contre toute forme de discrimination, aussi bien au sein de ses propres services, qu'au niveau des citoyens, selon les volets : prévention, lutte contre les discriminations, égalité des chances et promotion de la diversité culturelle, est un autre exemple de la mise en place de cette politique de respect des droits.

La création d'une Chaire Lyonnaise des Droits de l'Homme permet d'articuler, elle, la problématique des Droits de l'Homme, avec une réflexion universitaire.

La création du Conseil pour l'égalité femmes-hommes, dont a parlé Thérèse Rabatel et donc la signature programmée de la « Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale », permet de mettre en place une politique cohérente et concrète pour l'appliquer.

Enfin, la signature d'une convention de partenariat avec la HALDE, que nous avons eue lors d'une séance plénière du CLRD. Par là, nous nous engageons à coopérer avec les objectifs de la HALDE.

Par toutes ces initiatives, la Ville de Lyon s'inscrit dans une vision plus juste, forcément transversale à ses différentes délégations :

- Culture et Education, certes, mais pour tous, sans élitisme financier ou intellectuel ;

- Logement, bien sûr, mais logement pour tous et partout, sans ghetto d'âge, ni de classe sociale ;

- Urbanisme, certes, mais aussi urbanisme partagé et durable, pour une ville où il fait bon habiter et qui respecte les différences ;

- Transports et déplacements, bien sûr, mais qui laisse la place à tous les modes, en partage équitable de l'espace public ;

- Insertion, bien sûr, avec de réelles structures apportant attention et soutien aux plus démunis. Et c'est là aussi le rôle du CLRD.

Alors, me direz-vous, « Voilà peut-être une vision bien idyllique de la Ville de Lyon ! »

Mais, je n'ai qu'une chose à répondre à cela, et pour paraphraser Kafka (mais sans hésitation cette fois) : « Où il y a un but, il y a un chemin ». Nous connaissons le but, nous savons que le chemin n'est pas facile, mais nous le suivons avec persévérance. C'est vrai que tout n'est pas parfait, loin de là et chacun confronte ses idéaux avec la dure réalité d'une société, allez, on va dire : complexe !

Un exemple, pour revenir sur une des actions menée en collaboration avec le CLRD et un exemple qui n'est pas le plus simple : le train de nuit. L'idée semble évidente : permettre aux sans logis d'avoir un toit, vite ! La mise en œuvre est efficace et rapide : des bungalows sont mis à disposition, sur un terrain non encore occupé, cette solution, bien sûr, étant provisoire, en attendant de construire un vrai bâtiment. Mais voilà, la difficulté arrive : le terrain appartient à un organisme –on le savait d'ailleurs- qui va démarrer une construction.

Alors, qu'est-ce qu'il faut faire ? Il faut rechercher un autre terrain, toujours dans l'urgence, parce que ceux qui n'ont pas de toit, n'attendent pas. Il faut l'aménager, déménager les bungalows, expliquer surtout le transfert aux habitants... Ce n'est pas souvent le plus simple, donc tout cela n'est pas facile, cela demande de l'énergie et de la persévérance, parce que de l'intention à l'acte, parfois il y a un cap. Et c'est ce que nous devons prendre en compte au CLRD, associations et élus.

En signant la Charte européenne des Droits de l'Homme dans la Ville, le CLRD s'engage à traduire les valeurs de cette Charte. Cet engagement se manifeste par l'importance donnée à la lutte contre l'exclusion, mais également par la place de la consultation et de la participation citoyenne.

Soyez assuré, Monsieur le Président Husson, que nous continuerons avec le CLRD, à veiller, à alerter, à s'indigner et aussi à agir, contre vents et marées.

M. LE MAIRE : Merci Madame Brichet, peut-être quelques mots pour répondre, Monsieur Husson. Je vous propose qu'après, M. Képénékian puisse prendre la parole et je conclurai.

M. HUSSON Bernard : Merci Monsieur le Maire, ce sera très bref. J'ai été très rapide dans mon exposé initial et donc beaucoup de choses ont été gommées.

Simplement, je voudrais dire que le groupe de travail continue son travail, parce qu'il y a eu un transfert de l'Hôtel Dieu vers l'Hôpital Edouard Herriot et qu'effectivement il y a toute une somme de personnes qui sont encore sans accès aux soins, ou avec des accès aux soins qui sont limités. Donc, le groupe de travail continue.

Sur les questions d'hébergement d'urgence : c'était le deuxième cas que je voulais prendre. Si vous me donnez une seconde, je vais vous dire les cinq points sur lesquels nous souhaitons travailler, non seulement sur quelques mois, mais probablement sur quelques années, et qui impliquent probablement une attitude de relation entre la municipalité et le CLRD, très forte et très difficile à mettre en œuvre.

Le premier point porte sur la création de centres d'hébergement de petite taille, répartis sur l'ensemble de la ville. C'est effectivement un enjeu qui est difficile, qui est lourd et qui nécessite un vrai travail de collaboration, au delà d'ailleurs des deux seuls organismes que je viens de citer.

Deuxième élément : un point qui est largement partagé, je l'entends depuis quarante ans, c'est l'orientation des financements pour l'hébergement d'urgence. Cela dépasse les compétences de la municipalité, c'est tout à fait clair ! Bien évidemment, cela dépasse les compétences du CLRD. Ce n'est pas lui qui va réorienter les financements ! Il n'en reste pas moins, qu'oser ouvrir ce dossier, mettre autour de la table les différents opérateurs, les différentes équipes concernées, les différents lieux qui sont confrontés à cette question est essentiel. Je ne rêve pas, on ne résoudra pas la question aisément ! Mais oser poser des problématiques, des cadres, interpeller ceux qui sont en charge de ces dossiers, faciliter les évolutions, c'est le rôle du CLRD, et c'est un des points sur lequel nous avons travaillé.

Troisième élément autour de cet hébergement d'urgence, qui est très difficile -Mme Rabatel, je crois, l'évoquait tout à l'heure, sauf erreur de ma part- c'est autour de l'intégration des lieux d'hébergement dans les quartiers. Les Français sont d'accord pour que l'on héberge tout le monde..., si c'est dans le quartier d'à côté ! Tout le monde le sait bien ! Comment travailler : élus, associations, organisations, à cette intégration ? Il ne s'agit pas de faire reporter cette charge à l'un ou à l'autre, mais bien de voir comment il peut y avoir une articulation entre les différentes institutions y compris les HLM, y compris ceux qui sont concernés.

Et puis, pour être rapide, deux autres grandes questions. La première concerne le décompte et les modalités d'accès des lieux qui sont vacants, puisqu'on sait que tous ne sont pas utilisables pour l'hébergement d'urgence.

La seconde, qui n'est pas de même nature, est de prendre une position politique très claire, très affirmée, pour l'hébergement des enfants dans la rue. Cette situation recommence aujourd'hui, hélas, à se produire et donc, bien évidemment, il faut l'endiguer. Il y a une prise de position très claire et très nette à avoir sur ce sujet-là.

J'ai évoqué ces exemples pour montrer des thématiques sur lesquelles le CLRD entend travailler dans les années à venir, même si elles dépassent les responsabilités des uns et des autres, mais elles montrent combien nous sommes obligés de penser nos relations et nos modalités d'action.

Sur l'ouverture aux partenaires sociaux : oui. Probablement pas comme adhérents complets du côté des syndicats, mais il s'agit bien de trouver des modes de relation avec eux. C'est un élément de préoccupation dans l'ouverture que j'évoquais tout à l'heure, et d'élargissement des assises du CLRD.

Pour ce qui concerne les jeunes, ce sera le thème cette année, on va travailler au CLRD avec une thématique centrale, une séance sur deux à peu près. Vous y êtes invités, et le thème de cette année sera autour de la précarisation des jeunes par l'emploi, le logement, les pratiques sexuelles, et aussi par les provocations que certains peuvent hélas, formuler. Donc c'est le thème de l'année.

Je voudrais, en conclusion, pour ce qui me concerne, en tant que responsable du CLRD, dire qu'il faut que nous arrivions à donner une charpente à ce que l'on appelle l'expertise citoyenne, pour qu'elle soit en articulation et en qualité, égale à celle des expertises techniques et ceci en correspondance avec la décision politique. C'est vraiment une ambition lourde, forte. J'espère que nous y arriverons avec votre appui.

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais, à mon tour remercier et féliciter Bernard Husson pour son intervention qui dans le temps imparti, n'a pas permis de mesurer tout ce qui se passe au CLRD.

Je voudrais simplement témoigner, puisque depuis plus d'un an je suis très régulièrement à la fois les réunions de bureau et les réunions plénières de cette commission, je voudrais donc témoigner de la qualité des hommes et des femmes qui y sont, des associations qu'ils représentent, des associations toutes actives sur le terrain de notre ville et de notre métropole et dire qu'il y a là un véritable creuset.

Le CLRD a vingt ans, et vingt ans c'était autrefois le passage à l'âge adulte, et je crois que le CLRD est en train de s'insérer, en gardant sa vigueur du débat et de la dénonciation, mais en même temps en essayant de s'insérer dans un cadre plus large que vous avez voulu Monsieur le Maire. Je présentais ici même au début de l'année, le GIPEV qui est le cadre de toute notre politique de l'égalité et de la lutte contre les discriminations.

Le CLRD est, de droit, membre du GIPEV et apporte là, encore une fois, son expertise particulière et sa forme de dynamisme. Les réunions de bureau, je crois que Bernard Husson l'évoquait tout à l'heure, ne sont pas, vous le disiez vous-même, Monsieur le Maire, des fleuves tranquilles, mais je crois que cela témoigne de l'engagement des acteurs qui sont là et qui ont tous une exigence très forte de résolution des problèmes qui se posent et qui sont bien sûr, importants et c'est dans ce creuset, encore une fois, de la volonté partagée, de l'interpellation des adjoints –et je voudrais aussi saluer tous les adjoint(e)s qui sont extrêmement présents et soucieux de répondre aux questions soulevées en terme du respect des droits dans notre commune- qu'il se crée là depuis longtemps et que nous voulons renforcer aujourd'hui, une véritable dynamique de résolution de problème.

Personne, aujourd'hui ne peut, seul, résoudre les problèmes importants qui se posent, qu'ils soient liés aux migrations, aux gardes à vues puisqu'une nouvelle commission vient de se créer, qu'ils soient liés aux questions de la culture aujourd'hui et de l'accès à la culture, qu'ils soient liés bien sûr au logement, au travail et nous avons là des actions aussi avec la délégation au travail, je parle d'Anne-Sophie Condemine. Il y a vraiment là une matière à s'atteler à l'ensemble des problèmes.

Je crois que ce qui compte, sommes toutes au CLRD, c'est l'engagement, cette véritable éthique de conviction que nous partageons les uns et les autres.

Bien sûr, les solutions ne sont pas toujours immédiates, mais comme le soulignait le Président Bernard Husson à l'instant, c'est aussi dans une nouvelle relation entre ceux qui ont des formes d'expertise aujourd'hui, qui travaillent dans la ville en dehors des élus, mais aussi ces associations qui sont véritablement le terreau quotidien des acteurs sur le terrain, c'est au croisement des compétences dans un cadre volontairement plus large qui est celle de la politique et de la dénonciation des discriminations sur notre territoire et de la lutte contre ces discriminations que s'inscrit cette commission extra-municipale. Et je suis particulièrement content de mettre une part de mon énergie dans ce travail.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Képénékian. Quelques mots peut-être, non pas pour conclure, mais pour apporter ma part de réflexion à ce débat.

D'abord, Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de la façon dont vous avez exposé votre méthode. Quelques uns de mes conseillers m'avaient dit : « il ne faudrait pas féliciter le Président du CLRD, cela pourrait le mettre en difficulté ». Je veux quand même le faire, parce que l'indignation est

facile. Le fait de travailler ensemble à la transformation est plus difficile. Ce qui m'importe, ce n'est pas l'indignation, c'est la transformation. C'est qu'au bout du compte, par rapport au problème que l'on soulève, on ait pu progresser et que, quand on fait le bilan, trois, quatre ans après, on se dise : « c'est vrai, sur tel point on peut le voir, la société a bougé. ». Parce que si on s'indigne tous les deux ans, tous les trois ans, tous les quatre ans, tous les cinq ans, et que la société ne se transforme pas dans le bon sens, et même va à l'opposé de cette transformation, l'indignation ne change rien pour celles et ceux qui souffrent de ce quoi on s'indigne. Je veux donc vous remercier pour cette orientation.

Ensuite, quelques points sur les sujets que vous avez abordés. D'abord, sur l'hébergement d'urgence. Je veux dire que je suis heureux qu'on s'en occupe à la Ville de Lyon et que vous souleviez ce problème dans le cadre du CLRD. Parce que théoriquement, vous n'auriez pas de quoi soulever ce problème puisque la Ville de Lyon ne devrait pas être concernée. Si elle l'est, c'est parce que depuis des années, ça ne date pas de ce mandat, elle s'est effectivement engagée sur cette voie, alors que ce n'est aucunement dans ses compétences. Mais nous le faisons, et de plus en plus. Nous souhaitons toutefois que d'autres que nous, puissent le faire, pas seulement ceux dont c'est la compétence, mais par exemple les communes de l'agglomération que chacune, comme vous le dites, - tout à l'heure, vous avez dit il faut que chaque quartier prenne sa part de responsabilité - non pas chaque quartier, mais chaque commune de notre agglomération s'en saisisse, parce qu'autrement les problèmes restent concentrés dans la Ville de Lyon. Je connais Villeurbanne qui prend un peu de sa part des problématiques, je connais Francheville qui a pris également une part de cette problématique, avec les difficultés qu'elle a pu rencontrer. Et ailleurs je vois justement quelquefois de la protestation, de l'indignation, mais de l'action, non ! Donc, il faut que chacun puisse, effectivement, prendre sa part, et de l'indignation, et de l'action, c'est mieux à mon avis pour tout le monde.

Après cela, se pose un problème important que nous avons à résoudre ensemble, quand je dis ensemble, ce n'est pas seulement la Ville de Lyon, c'est également l'Etat, etc... Je regardais l'autre jour les crédits consacrés à l'aide à la pierre et à l'aide à l'hébergement sous forme de frais d'hôtel, etc. Et j'ai vu que pour l'aide à la pierre ce sont 30 millions d'euros de la part de l'Etat pour l'agglomération et que pour l'hébergement ce sont 35 millions d'euros. Donc, cela pose quelque part, un problème qui n'est pas celui de l'Etat, mais celui de la Ville de Lyon, mais auquel il faut que nous réfléchissions ensemble, pour essayer d'avancer comme je le disais tout à l'heure, pas à pas, dans ce domaine.

Vous savez que nous allons, je crois, passer une délibération à la Communauté urbaine sur une maison de la Veille sociale de manière à pouvoir réunir à la fois toutes celles et tous ceux qui agissent dans le domaine de l'hébergement d'urgence et pour voir comment on peut faire justement pour débouteiller un certain nombre de dispositifs de manière à pouvoir aller vers le placement pérenne dans l'habitat social, ce qui est à mon avis, une bonne façon de travailler ensemble, en tout cas, c'est ce que nous souhaitons faire.

De la même manière, pour ce qui concerne la Ville de Lyon sur le problème de la diversité, des discriminations, nous venons il y a quelques temps, d'instaurer un processus avec l'AFNOR pour que sur les problèmes d'avancement par rapport aux discriminations, à la diversité, etc..., nous puissions avoir quelqu'un d'extérieur qui juge nos politiques et qui nous dise objectivement, au bout de 3-4 ans, si nous avons progressé. Nous nous sommes engagés dans cette voie auprès de l'AFNOR pour solliciter un label, que nous aurons à prouver année après année. A mon avis, c'est une bonne politique car cela ne permet pas simplement de se « tresser des lauriers », de signer des chartes, mais de voir si dans 3-4 ans nous avons effectivement progressé dans ce dispositif.

Quelques autres points que vous avez abordés. Le premier auquel je suis très attaché, ce sont les TIG. Je crois effectivement que les Travaux d'Intérêts Généraux ne sont aujourd'hui pas assez utilisés. On a fait en sorte, pour la Ville de Lyon, de progresser dans cette voie. Je souhaite qu'on le fasse encore ainsi que le Grand Lyon car c'est, à mon avis, quelque chose de fondamental. Si on ne veut pas que la seule peine soit la prison, nous devons avoir des peines alternatives et un grand travail est à faire avec la Justice, avec l'ensemble des collectivités. C'est dans l'action que se prouve la volonté des réformes et c'est à nous de le prouver tous les jours.

Sport et discrimination : je suis d'accord que dans le sport tout n'est pas formidable comme d'ailleurs dans la vie quotidienne. En même temps, on voit bien que sur les équipes que nous avons dans la ville, cela fait preuve de beaucoup de diversité que ce soit dans le foot ou le rugby, sport dans lequel j'ai vu la démonstration d'un « aka » qui fait preuve de beaucoup de diversité. Il est vrai que sur les spectateurs, on a encore à progresser, mais les supporters de Lyon sont quand même mieux que dans certaines autres villes. Il faut dire qu'il y a un travail de fait depuis 7-8 ans, car je me souviens qu'il y a environ une dizaine d'années, les tribunes Nord n'étaient pas comme aujourd'hui. Je veux remercier les clubs de supporters de Lyon, les « badgones » en particulier qui avaient fait, avec leur président un travail extrêmement fort pour tenter d'éliminer le racisme, la discrimination parmi les supporters, mais il est clair que nous devons encore avancer.

Voilà les quelques mots que je voulais dire et Monsieur le Président du CLRD, nous allons essayer de travailler ensemble pour continuer à transformer l'agglomération lyonnaise et à faire en sorte que les gens aient de plus en plus la volonté de vivre ensemble dans cette agglomération.

Merci à vous pour votre travail.

(Applaudissements.)

II – SEANCE PUBLIQUE

Présidence de M. Gérard COLLOMB,

Maire

Le lundi 11 octobre 2010 à 16 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 5 octobre 2010 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Bouzerda secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, M. Lévêque, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondeur, M. Fournel, Mme Gouzou-Testud, M. Képénékian, Mme Gay, M. Daclin, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguenuer, M. Tête, M. Philip, Mme Pierron, M. Maleski, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Bonniel-Chalier, M. Flaconnèche, Mme Rivoire, Mme Frih, M. Héral, M. David, Mme Nachury, Mme Bertrix Veza, Mme Balas, M. Nardone, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, M. Giordano, M. Julien-Laferrière, Mme Dognin-Sauze, Mme Hajri, M. Bolliet, M. Vesco, M. Lebuhotel, Mme Gleize, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, Mme Berra, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud, Mme Brichet.

Absents excusés : M. Buna, Mme Guillaume, Mme Vallaud Belkacem, Mme Roure, Mme Brugnera, Mme Chevassus Masia, M. Turcas, Mme Faurie Gauthier, M. Arrue, Mme Chichereau-Dinguirard, Mme Perrin-Gilbert.

Dépôts de pouvoirs : M. Giordano, Mme Hajri, Mme Brichet, Mme Psaltopoulos, M. Daclin, Mme de Lavernée, Mme Condemine, M. Lebuhotel ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Buna, Mme Guillaume, Mme Vallaud Belkacem, Mme Roure, Mme Brugnera, M. Turcas, M. Arrue, Mme Perrin-Gilbert.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Deharo, M. Delacroix, Mme Frih, Mme Gelas, Mme Gleize, Mme Haguenuer, M. Havard, M. Képénékian, M. Maleski, Mme Reynaud, M. Sanhadji ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Dognin-Sauze, Mme Berra, M. Braillard,

Mme Gleize, M. Bolliet, Mme Fondeur, M. Huguet, M. Lebuhotel, M. Philip, Mme Balas, M. Coulon.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Adoption du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2010

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2010 paru au Bulletin Municipal Officiel du 6 septembre 2010. Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

M. HAVARD Michel : M. HAVARD Michel : J'ai des observations à formuler car au moment où vous nous demandez d'approuver le procès-verbal, je voulais revenir quelques instants sur ce qui s'est passé à l'issue de votre départ lors de cette séance précédente.

En effet, malgré nos observations répétées, il est malheureusement devenu courant que dans cet hémicycle un certain nombre d'élus, et c'est leur droit, se livrent contre nous à des attaques en règle sur la politique gouvernementale, sur le Président de la République...

M. LE MAIRE : Vous savez, cela arrive à tout le monde !

M. HAVARD Michel : ... plutôt que de se concentrer sur les problèmes des Lyonnaises et des Lyonnais ce qui est tout de même l'objet de notre assemblée. A partir du moment où nous sommes mis en cause, le minimum est que nous puissions répondre. Vous aviez un train à prendre pour Paris, je peux le comprendre, mais vous comprendrez aussi que ce n'est pas notre problème et que, en tout cas, la démocratie locale n'a pas à en souffrir.

Je voudrais simplement rappeler deux principes très simples qui doivent prévaloir en démocratie.

Tout d'abord la tolérance : quand on donne des leçons de tolérance aux autres, le mieux est de veiller à se les appliquer à soi-même. Avouez qu'il est quand même paradoxal que lorsque votre majorité nous reproche la politique que vous-même menez par ailleurs, cela fait un peu « grincer des dents ».

Après nous avoir expliqué après trois ou quatre interventions que nous ne devons pas expulser les occupants illégaux des terrains, vous avez-vous-même en tant que Président du Grand Lyon, et vous avez eu raison de le faire, procéder à une expulsion à Pierre-Bénite, et personne n'est intervenu pour

vous le reprocher. A l'avenir, s'il est possible d'appliquer ce principe de tolérance, je pense que nous gagnerons à la sérénité de nos débats.

Le deuxième principe que je veux évoquer c'est l'écoute. Je pense que là aussi il y a des marges de progrès et bien sûr que nous avons le droit de défendre des idées différentes, c'est même l'objet de la démocratie et avec une Majorité et une Opposition. Il n'empêche pas que, les uns et les autres, nous puissions nous écouter, et les marges de progrès sont grandes. Vous avez pris souvent l'habitude de décider seul Monsieur le Maire, nous l'avons encore testé dernièrement avec l'Hôtel Dieu où malgré les protestations de milliers de Lyonnais et en contradiction totale avec vos promesses municipales vous avez décidé tout seul de céder l'Hôtel Dieu au privé. Plus libéral que vous, je dois avouer que cela devient difficile ! En tout cas, je crois que ce deuxième principe d'écoute devrait être aussi une règle de base, écoute dans les deux sens, quand la Majorité s'adresse à l'Opposition et vice versa.

Si on veut que les débats se déroulent dans de bonnes conditions et que l'on ne soit pas obligé d'en venir à une situation telle que nous l'avons connue la dernière fois, je pense que tolérance et écoute devraient faire non seulement l'objet de discours mais d'une règle de bon fonctionnement dans cette enceinte.

Je vous remercie de m'avoir accordé la parole.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Havard. Je vais dire deux mots. Tout d'abord sur les ROMS, je crois que ce qui a été dit dans cette assemblée, ce n'était pas de faire respecter la loi républicaine, qui veut que toute personne en situation d'occupation illégale d'une propriété puisse, après décision de justice, soit expulsée. Notre problème, dans cette agglomération, ce n'est pas telle ou telle population, mais c'est de faire respecter la loi républicaine.

Pour un certain nombre de gens, qui par exemple aujourd'hui occupent RVI ne sont pas ROMS, nous ferons appliquer la loi républicaine et nous ne dénonçons personne de manière générale. Là où il y avait un problème, pas dans la Ville de Lyon, qui a été dénoncé à travers l'Europe entière, au Vatican, par un certain nombre d'autorités, c'était que l'on puisse procéder à des amalgames. Nous continuerons à faire appliquer la loi républicaine, mais nous ne nous livrerons jamais à un quelconque amalgame car c'est à partir de là que les dérives commencent. C'était le premier point.

Quant à la liberté de ton des uns et des autres, je lis les journaux, Monsieur Havard, je ne vous ai pas jugé, si j'en crois les journaux, je n'en sais rien je n'étais pas là, mais dans vos conférences de presse sur le ton de la modération, il me semblait que vous étiez plutôt dans l'hyperbole, dans l'outrance. Lorsque l'on est dans ce ton là, on ne peut que s'attendre à ce que l'on réponde avec la même vigueur. Ajustez la tonalité de vos propos à ce que vous attendez de ceux qui vous répondent.

Mes chers Collègues, nous allons commencer cette séance de Conseil municipal.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 4 octobre 2010.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Désignation de représentants dans divers organismes

M. LE MAIRE : L'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit : «qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. »

Toutefois, « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

La désignation qui va suivre ne nécessite pas obligatoirement un vote au scrutin secret.

Aussi, je vous propose de procéder à un vote à mains levées pour cette désignation :

Y-a-t'il des votes « Contre » ? « Abstention » ?

Désignation de deux suppléants pour siéger au Conseil d'Administration du GIP – Maison de Veille sociale

M. LE MAIRE : Par délibération du 13 septembre 2010, vous avez voté la constitution du Groupement d'Intérêt Public – Maison de la Veille Sociale et désigné les représentants de la Ville de Lyon pour siéger en Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

Je vous rappelle que 7 membres ont été élus pour siéger en Assemblée Générale et 2 membres pour siéger au Conseil d'administration.

Par délibération soumise à votre vote aujourd'hui, il vous est proposé des modifications des statuts dont une prévoit l'élection de 2 suppléants pour siéger au Conseil d'Administration.

Je vous propose les candidatures de Nicole Gay et de Inès de Lavernée.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

(Adopté.)

Désignation des secrétaires

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, pour le dépouillement de l'élection qui va suivre, je vous propose de désigner les trois élus les plus jeunes issus des listes présentées au premier tour de scrutin pour assurer les fonctions de secrétaire de notre assemblée, soit :

- Anne-Sophie Condemine,
- Fouziya Bouzerda
- Karim Héral.

Il n'y a pas d'opposition ?

(Adopté.)

Par délibération du 13 septembre 2010, vous avez voté la constitution du Groupement d'Intérêt Public – Maison de la Veille Sociale et désigné les représentants de la Ville de Lyon pour siéger en Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

Je vous rappelle que 7 membres ont été élus pour siéger en Assemblée Générale et 2 membres pour siéger au Conseil d'administration.

Par délibération soumise à votre vote aujourd'hui, il vous est proposé des modifications des statuts dont une prévoit l'élection de 2 suppléants pour siéger au Conseil d'Administration.

Je vous propose les candidatures de

Nicole GAY et de Inès de LAVERNEE.

Y a t-il d'autres candidatures ?

Résultats du scrutin :

1^{er} Tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	70
Bulletin blanc	1
Bulletin nul	0
Nombre de suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35

Ont obtenu :

Liste A	50	voix	soit 4 sièges
Liste B	14	voix	soit 1 siège
Liste C	5	voix	soit 0 siège

Vu les résultats du scrutin secret à la représentation proportionnelle auquel il a été procédé, les élus suivants sont élus pour siéger au sein du jury d'appel d'offres restreint pour la rénovation du Centre Nautique du Rhône - Opération « Rénovation des plages et du bassin Sud – Réhabilitation du bâtiment » :

Titulaires : Nicole GAY, Thierry BRAILLARD, Jean-Pierre FLACONNECHE, Jérôme MALESKI, Pierre DELACROIX.

Suppléants : Yves FOURNEL, Anne-Sophie CONDEMINE, Evelyne HAGUENAUER, Françoise RIVOIRE, Christophe GEOURJON.

M. LE MAIRE Avant de passer aux questions du 7^e arrondissement, je voudrais me féliciter du succès qu'a connu le festival du cinéma à Lyon même s'il est financé par le Grand Lyon et je voudrais surtout féliciter Mme Gelas qui en est l'organisatrice et qui a fait en sorte que ce festival connaisse un succès à la fois dans notre agglomération, mais au niveau national absolument extraordinaire, c'est comme cela que nous faisons progresser la Ville, merci Madame Gelas.

(Applaudissements.)

L'Opposition peut aussi applaudir Mme Gelas, dans le souci de tolérance dont nous avons parlé et d'esprit de *fair play* que nous souhaitons ensemble dans cette Assemblée.

Questions écrites du 7^e arrondissement relatives :

a) à la création d'un nouveau marché de Gerland

M. FLACONNECHE Jean-Pierre, Maire du 7^e arrondissement :
Monsieur le Maire, mes chers Collègues, la Ville de Lyon est très attentive à la vitalité de ses marchés qui constituent des espaces d'échanges et de convivialité irremplaçables. Pour s'adapter aux évolutions sociologiques des nouveaux urbains, nous nous sommes engagés à créer, durant le mandat, des marchés de fin d'après-midi. C'est ce qui vient d'être réalisé sur le quai Victor Augagneur et c'est ce qui est souhaité sur le quartier de Gerland, comme le montre une enquête réalisée par le Conseil de quartier de Gerland, qui a été remise au service compétent de la Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat.

Pouvez-vous donc nous assurer, Monsieur le Maire, que suite à l'étude menée par la DECA au troisième trimestre 2009 dans chaque arrondissement, la mise en place d'un marché alimentaire traditionnel de fin d'après-midi est bien programmée dans le quartier de Gerland avant la fin du mandat ?

Mme FONDEUR Marie-Odile, Adjointe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, en effet, nous avons étudié l'enquête réalisée par le Conseil de quartier de Gerland qui révèle le souhait des Gerlandais de disposer d'un second marché alimentaire en plus de celui existant aujourd'hui sur l'avenue Jean Jaurès. J'ai bien noté que la mairie d'arrondissement souhaite la création d'un marché de fin d'après-midi mais le sondage du Conseil de quartier montre davantage l'attachement des habitants à un marché de dimanche matin.

La relocalisation de l'ancien Casino à proximité de la place des Pavillons empêche l'installation d'un marché sur ce site. Aussi, deux emplacements peuvent être pressentis pour implanter ce marché : le boulevard Yves Farge et la place Jean Jaurès. C'est pourquoi, la question de l'emplacement et de la fréquence de ce nouveau marché mérite une étude approfondie de la part des services de la Ville, la DECA, en collaboration avec la mairie d'arrondissement, la Mission Gerland et le Grand Lyon mais aussi avec les organisations professionnelles des commerçants.

Cette étude devra, bien évidemment, prendre en compte l'existence de plusieurs contraintes :

- des moyens humains maîtrisés : pour la Ville, la création de ce nouveau marché ne peut se faire qu'à effectifs constants ;

- des techniques à intégrer : le choix de l'emplacement est dicté par la nature du sol qui doit permettre un nettoyage efficace par le Grand Lyon. L'électrification du site et de la place Jean Jaurès qui nécessite cet aménagement et par conséquent, un budget.

En fonction de la restructuration importante engagée sur ce quartier (ZAC Bon lait, ZAC Nexans Girondins), ceci va modifier sensiblement les usages de l'espace public et les formes d'habitat sur le quartier de Gerland.

Enfin, cette réflexion devra également intégrer le bilan de l'expérimentation du nouveau marché de l'après-midi quai Victor Augagneur qui sera fait début 2011.

Au vu de ces éléments, il est important de prendre le temps nécessaire afin d'avoir en main toutes les données de faisabilité technique et budgétaire. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Flaconnèche, on va être prudent mais on va y aller.

M. FLACONNECHE Jean-Pierre : Bien ! Vous me rassurez un petit peu et donc je retirerai les propos que j'avais envie de fournir à Mme Fondeville. Tout simplement pour lui dire qu'il y a qu'en même un mouvement de longue date qui est engagé, non seulement par les élus mais également par les associations et Conseils de quartier et que les problèmes annexes, qui sont ceux notamment de la localisation, peuvent être abordés assez rapidement pour nous permettre, comme vous le disiez, Monsieur le Maire, une avancée rapide.

b) au Centre Nautique du Rhône

M. FLACONNECHE Jean-Pierre, Maire du 7^e arrondissement : Le Centre Nautique du Rhône est, de par son emplacement sur les berges du Rhône, un lieu emblématique de la ville de Lyon. Son architecture lui a également permis de recevoir le label « patrimoine du XX^e siècle ».

Sur le plan sportif, il s'agit néanmoins d'un équipement vieillot, qui ne correspond plus aux normes et qui ne répond plus aux attentes et aux besoins de la population.

C'est la raison pour laquelle nous avons prévu de réaliser « une nouvelle piscine du Rhône » comprenant un bassin extérieur découvert chauffé de 50 m utilisable toute l'année, des espaces événementiels, une patinoire mobile l'hiver, un grand bassin ludique d'été et des services de balnéothérapie.

A l'ordre du jour de ce Conseil municipal, figure un projet de délibération relative à la rénovation des plages et du bassin Sud, ainsi qu'à la réhabilitation du bâtiment. Cette délibération fait suite à une première délibération sur la rénovation de la zone Nord de l'équipement.

Serait-il possible, Monsieur le Maire, d'avoir une présentation complète de l'opération globale « nouvelle piscine du Rhône » et d'organiser une réunion publique d'information sur le nouvel équipement projeté, car de nombreux habitants de l'arrondissement nous interrogent à ce sujet ?

M. BRAILLARD Thierry, Adjoint : Monsieur le Maire, je vais commencer par la fin de la question et dire à M. Flaconnèche que je suis à disposition pour que dans le mois qui vient, la mairie du 7^e prenne l'initiative en liaison avec la mairie du 3^e, nous en parlions avec Thierry Philip par rapport au quartier Fosse aux Ours, d'une réunion d'explication auprès de tous les habitants qui le souhaiteront, sur ce magnifique projet de rénovation que nous avons lancé sur la piscine dite du Rhône qui fait partie du patrimoine des Lyonnais.

C'est l'occasion de faire un peu d'histoire : cette piscine a été inaugurée en 1965 alors qu'elle entrait dans le projet de la candidature aux Jeux Olympiques défendu à l'époque par Louis Pradel et Tony Bertrand et cette piscine depuis a été « laissée à l'abandon ». Lorsqu'une trentaine d'années après, nous avons pris la majorité de ce Conseil municipal, nous nous sommes rendus compte que ce patrimoine méritait vraiment d'être revu car, outre le fait que les installations étaient dépassées, le fonctionnement même de la piscine mettait parfois les utilisateurs en danger.

Donc depuis 2001, nous avons quand même investis petit à petit plus d'un million d'euros pour laisser la situation de l'équipement en l'état. En 2004, nous avons lancé une étude, car nous avons anticipé, pour voir quels seraient les besoins et la façon dont on pourrait renouveler cet équipement. Il faut savoir et le Conseil doit le savoir, que nous avons un audit qui est lié au classement de l'ensemble du site en zone PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) par rapport aux inondations qui pourraient venir du Rhône sauf que ce classement ne permet aucune construction sur ce site. C'est-à-dire que toute rénovation doit s'inscrire dans les volumes existants et cela rend impossible par exemple, tout projet de couverture de bassin dont on aurait pu avoir l'idée.

Nous avons donc décidé de faire une rénovation qui coûtera 27 M€ sur deux phases :

- une phase qui a été lancée (vous l'avez rappelé, Monsieur Flaconnèche) qui est la rénovation du bassin Nord. Pour ceux qui sont habitués du bassin, quand on arrive, c'est celui qui est sur la droite avec la petite pataugeoire et un espace qui deviendra ludique. Les études sont lancées, il y a même deux équipes d'architectes qui ont été retenues et qui concourent actuellement sur le dossier. Cette première phase devra aboutir à une fin des travaux en juin 2013.

- la seconde phase qui prendra le relais, c'est sur le versant Sud, donc sur la gauche quand on arrive dans la piscine, c'est le bassin de 50 m, bassin olympique, que nous avons décidé de chauffer. Ce qui veut dire que cet équipement qui accueille pour l'instant en tant qu'équipement d'été 100 000

visiteurs pour trois mois, sera accessible l'hiver comme l'été. Cela permettra aux Lyonnaises et Lyonnais qui veulent profiter des piscines de se baigner dans peut-être l'endroit le plus merveilleux de Lyon, que ce soit l'été, que ce soit l'hiver et je crois que c'est une chance assez incroyable.

Je vous ai cité le montant de 27 millions d'euros parce qu'on entend souvent l'Opposition, dans ces bancs ou ailleurs, dire « toujours plus, il faut faire, il faut faire ». Et même sur des sujets de stade, j'allais dire dont on pourra parler tout à l'heure, on nous parle de coût de rénovation et souvent j'ai eu l'occasion de dire que faire du neuf avec du vieux coûtait plus cher que faire du neuf.

Et bien, nous en avons un exemple puisque, je ne sais pas si les personnes de l'Opposition, M. Havard, qui devrait écouter par respect et par tolérance vis-à-vis de la Majorité, quand on répond à une question qui est d'importance, notamment quand elle concerne Gerland, faire du neuf c'est par exemple la piscine, équipement municipal qui a coûté 23 millions d'euros. Là, je vous parle d'une rénovation qui coûtera 27 millions d'euros, donc vous voyez qu'avant de dire « il faut faire du neuf », je crois qu'il fallait qu'on s'astreigne à s'occuper de notre patrimoine. Le patrimoine de la piscine du Rhône est tellement emblématique pour les Lyonnaises et les Lyonnais qu'il méritait une telle rénovation comme nous allons la faire.

M. LE MAIRE : Monsieur Flaconnèche, on va essayer de vous faire quelque chose d'excellent. Je dois dire qu'aujourd'hui, pour fixer les esprits, l'équipement le plus important que l'on fait va être la future Halle d'athlétisme de la Duchère qui sera de rang national, permettant des compétitions nationales, cela coûte 25 millions d'euros. Donc, à 27 millions, on voit qu'on est quand même dans l'extraordinaire et que ce qui va se réaliser là va être absolument fantastique.

Merci, Monsieur Flaconnèche, et continuez bien dans votre arrondissement.